

Emetteur : F3L

N° panneau : PADA PAP - T4

Affiché le : 25/11/24

Retiré le : 27/01/25

Annexes : Non [ ] O [ ] Voir accueil

<b>Département d'Eure et Loir</b> <b>Canton de Chartres 1</b>  <b>COMMUNE DE JOUY</b> Place de l'Eglise 28300 JOUY Tél : 02 37 18 05 85 Fax : 02 37 18 05 94	 <b>JOUY</b>	<b>Décision n° DDM</b>	<b>2024</b>	<b>057</b>
		<b>Catégorie</b>	<b>MARCHES PUBLICS</b>	
		<i>Nombre de pages</i>	1 / 1	
		<i>paraphe</i>		
<b>DECISION DU MAIRE</b>				
PORTANT AVENANT N° 2 AU MARCHÉ MEC CJ 2024 001 – OPERATION 2203 DE L'ENTREPRISE CHEDEVILLE – LOT 2 – GROS ŒUVRE DEMOLITION POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA COMMUNE DE JOUY				

**LE MAIRE DE JOUY.**

*Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil Municipal de la Commune de Jouy ;*

*Vu la délibération n° DCM 2020-044 du 10 septembre 2020 portant délégations consenties par le conseil municipal au Maire de JOUY et notamment son article 4,*

*Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoint ;*

*Vu l'arrêté n° AM 2020 011 du 26/05/2020 portant délégation de fonction et de signature au bénéfice de Jacky TARANNE, Adjoint au Maire ;*

*Vu la consultation n° MEC CJ 2024 001, lancée en application des articles en vigueur du code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte ;*

*Vu la notification du marché gros œuvre, démolition, lot 2, à l'entreprise CHEDEVILLE en date du 23 avril 2024 pour un montant HT de 95.775,95 € ;*

*Vu l'avenant n° 01 présenté par l'entreprise CHEDEVILLE, en date du 18 juillet 2024, de 7.210,48 € HT, soit 8.652,58 € TTC, suite à la nécessité de modifier le nombre de marches sur l'escalier extérieur et de déposer l'intégralité du faux-plafond et l'isolant de la petite salle afin de pouvoir réaliser un faux-plafond coupe-feu ; après accord de la commission des travaux,*

*Vu l'avenant n° 02 présenté par l'entreprise CHEDEVILLE, en date du 12 novembre 2024, de -1.494,39 € HT, soit -1.793,27 € TTC, suite à la nécessité de reprendre les réseaux de plomberie en vide sanitaire, de réaliser des percements supplémentaires, de supprimer les travaux de piquetage et de ravalement du pignon plus nécessaires ; après accord de la commission des travaux,*

**DECIDE**

**Article 1 :** d'accepter l'avenant n° 02 du lot 02, gros œuvre, démolition, de l'entreprise CHEDEVILLE – 17 rue de Fontenay – ZI – 28110 LUCE, de -1.494,39 € HT, soit -1.793,27 € TTC concernant la main d'œuvre supplémentaire, liée à la nécessité de reprendre les réseaux de plomberie en vide sanitaire, de réaliser des percements supplémentaires, de supprimer les travaux de piquetage et de ravalement du pignon plus nécessaires, Cet avenant suivra les conditions du marché initial. Le nouveau montant du marché est porté à 101.492,04 € HT soit 121.790,45 € TTC.

**Article 2 :** Les crédits seront prévus en investissement sur le budget principal 2024 de la Commune.

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite dans le registre des décisions de la commune de Jouy et fera l'objet d'une communication sous forme d'un relevé de décisions diffusé au Conseil Municipal.

Fait à Jouy,  
Le 22 novembre 2024



Pour le Maire, Par délégation, l'Adjoint,  
Jacky TARANNE

Certifié exécutoire compte tenu de :  
-la réception en préfecture le : .....  
-et de la publication le : .....

REÇU EN PREFECTURE  
le 25/11/2024  
Application agréée E-legalite.com  
99\_DE-028-212802011-20241122-DDM\_2024\_05